

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

UFI: 9WR9-X6F3-K00P-3R8R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits d'assainissement de l'air

Biocide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

Rue: Salzstraße 15

Lieu: D-74676 Niedernhall

Téléphone: +49 7940 50961 61

E-mail: technical.support@kisling.com

Interlocuteur: Dr. Hans Götz

Téléphone: +49 7940 5096 143

E-mail: compliance@kisling.com

Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 2 de 16

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Aérosol

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			40 - 60 %
	204-065-8	603-019-00-8		
	Flam. Gas 1; H220			
64-17-5	éthanol			20 - 25 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2; H225			
532-32-1	Sodium Benzoate			0.1 - < 1 %
	208-534-8			
	Eye Irrit. 2; H319			
	Reaction mass of 3,7-dimethyloct-7-en-1-yl 3-methylbut-2-enoate and 3,7-dimethyloctyl 3-methyl-2-butenate and citronellyl 3-methylcrotonate			0.1 - < 1 %
	946-248-1		01-2120742577-46	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
115-10-6	204-065-8	diméthyl éther	40 - 60 %
		par inhalation: CL50 = 164000 ppm (gaz)	
64-17-5	200-578-6	éthanol	20 - 25 %
		par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg	
532-32-1	208-534-8	Sodium Benzoate	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3450 mg/kg	
	946-248-1	Reaction mass of 3,7-dimethyloct-7-en-1-yl 3-methylbut-2-enoate and 3,7-dimethyloctyl 3-methyl-2-butenate and citronellyl 3-methylcrotonate	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >10000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

< 5 % hydrocarbures aromatiques, < 5 % agents de surface anioniques, substances odorantes.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actif Argent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 3 de 16

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec,, mousse résistante à l'alcool, Eau en aérosol.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de décomposition dangereux.

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Veiller au retour de flamme.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actif Argent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 4 de 16

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. À observer: TRGS 510

Précaution! Récipient sous pression. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 5 de 16

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
532-32-1	Benzoate alcalin, inhalable	-	10		VME 8 h	
		-	20		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
115-10-6	Ether diméthylque	1000	1910		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
115-10-6	diméthyl éther			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1894 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	471 mg/m ³
64-17-5	éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
532-32-1	Sodium Benzoate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	62,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,06 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	31,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	16,6 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actif Argent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 6 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		Valeur
Milieu environnemental			
115-10-6	diméthyl éther		
Eau douce			0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			1,549 mg/l
Eau de mer			0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,681 mg/kg
Sédiment marin			0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			160 mg/l
Sol			0,045 mg/kg
64-17-5	éthanol		
Eau douce			0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			2,75 mg/l
Eau de mer			0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce			3,6 mg/kg
Sédiment marin			2,9 mg/kg
Intoxication secondaire			380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			580 mg/l
Sol			0,63 mg/kg
532-32-1	Sodium Benzoate		
Eau douce			0,13 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,305 mg/l
Eau de mer			0,013 mg/l
Sédiment d'eau douce			1,76 mg/kg
Sédiment marin			0,176 mg/kg
Intoxication secondaire			300 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			10 mg/l
Sol			0,06 mg/kg
	Reaction mass of 3,7-dimethyloct-7-en-1-yl 3-methylbut-2-enoate and 3,7-dimethyloctyl 3-methyl-2-butenate and citronellyl 3-methylcrotonate		
Eau douce			0,0028 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,00076 mg/l
Eau de mer			0,00028 mg/l
Sédiment d'eau douce			5,6 mg/kg
Sédiment marin			0,56 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			3 mg/l
Sol			1,12 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actif Argent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 7 de 16

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm

période de latence: > 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

Appareil avec filtre à particules (EN 143)

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	incolore, limpide
Odeur:	Citron

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-24,82 °C
Inflammabilité:	non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	2,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	26,2 vol. %
Point d'éclair:	9,7 °C
Température d'auto-inflammation:	226 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	~ 8
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	5132,91 hPa
(à 20 °C)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 8 de 16

Densité (à 20 °C): 0,77 g/cm³
Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion
Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes
Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé
Viscosité dynamique: DIN 51377

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide. Base. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 9 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	164000	Rat	Study report (1979) Ten male rats were administered the test
64-17-5	éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat	Study report (1976) OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7	Rat	Study report (1980) OECD Guideline 403
532-32-1	Sodium Benzoate				
	orale	DL50 mg/kg	3450	Rat	Publication (1953) Study predates approved guidelines. Unfa
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1974) 4 rabbits were dermally exposed
	Reaction mass of 3,7-dimethyloct-7-en-1-yl 3-methylbut-2-enoate and 3,7-dimethyloctyl 3-methyl-2-butenate and citronellyl 3-methylcrotonate				
	orale	DL50 mg/kg	>10000	Rat	Fournisseur précédent/Producteur
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant pour les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 10 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	Study report (1988) other: NEN 6504 Water - Determination of
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	Other company data (2009) other: Data generated using ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	Study report (1988) other: NEN6501: Water -Determination of
64-17-5	éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination other: EPA-660/3-75-009, 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	ca. 22000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7 OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989) other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 79	100 d	Oryzias latipes	Environmental Toxicology and Chemistry, Chronic effects of substance on reproduc
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	5400	5 d	Skeletonema costatum	Environ Toxicol Chem 8(5):451-455. (1989) Study to determine the sensitivity of a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	10 d	Ceriodaphnia dubia	Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-21 Follows the basic methodology for the th
532-32-1	Sodium Benzoate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	484 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Vol. 2: 139-140. University of Wisconsin EPA OPP 72-1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 30,5	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2010) OECD Guideline 201
	Reaction mass of 3,7-dimethyloct-7-en-1-yl 3-methylbut-2-enoate and 3,7-dimethyloctyl 3-methyl-2-butenolate and citronellyl 3-methylcrotonate					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 0,11	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,076	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	7 d	Ceriodaphnia dubia	REACH Registration Dossier other: EPA-821-R-02-013 : Short-Term Met

12.2. Persistance et dégradabilité

AT2

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actif Argent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 11 de 16

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
	Reaction mass of 3,7-dimethyloct-7-en-1-yl 3-methylbut-2-enoate and 3,7-dimethyloctyl 3-methyl-2-butenolate and citronellyl 3-methylcrotonate				
	OCDE 301F	80 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,07
64-17-5	éthanol	-0,77
532-32-1	Sodium Benzoate	1,88
	Reaction mass of 3,7-dimethyloct-7-en-1-yl 3-methylbut-2-enoate and 3,7-dimethyloctyl 3-methyl-2-butenolate and citronellyl 3-methylcrotonate	6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	éthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 12 de 16

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMOd)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E0

Catégorie de transport: 2

Code de restriction concernant les

tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 13 de 16

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, FLAMMABLE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 72,109 % (555,237 g/l)

2004/42/CE (COV): 72,905 % (561,369 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 14 de 16

Directive aérosol (75/324/CEE).

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Numéro d'enregistrement biocide:

N-104050 (KERONA)

Teneur en COV (OCOV):

71,873 %

N° du tarif (OCOV):

3307.4900

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actif Argent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 15 de 16

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
Flam. Gas: Gaz inflammables
Aérosol: Aérosols
Flam. Liq: Liquide inflammable
Eye Irrit: Irritation oculaire
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aérosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5291 Nettoyant de climatisation actifArgent plus citron AF 100 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70688

Page 16 de 16

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	PARFUM D'AMBIANCE EN AÉROSOL (aqueux, non aqueux, concentré (mini-aérosol)) destiné à l'usage des consommateurs	PW, C	0	3, 28	8a, 8b, 9	11a	0	37, 63	
2	Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)	PW, C	-	8	11	-	-	20	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)